

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 21/11/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 02/12/16
Affichage le : 26/12/16
Transmission préfecture le : 26/12/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161216-lmc194925-DE-1-1
Du : 26/12/16
Délibération exécutoire le : 26/12/16

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2016

**POLITIQUE A01 ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE QUARTIERS DE GARES EOLE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

Vu le décret n° 2006-1141 du 13 septembre 2006, modifié portant création de l'Etablissement public foncier des Yvelines (EPFY),

Vu le décret 2015-25 du 12 mai 2015 prévoyant la dissolution de l'EPFY au 1er janvier 2016 et la reprise de ses droits et obligations par l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF),

Vu la convention relative au programme d'action foncière pour un développement équilibré des Yvelines (AFDEY), signée le 23 juin 2008 entre le Conseil départemental des Yvelines et l'EPFY,

Vu la délibération du Conseil général des Yvelines du 26 avril 2013 approuvant l'avenant n° 1 à la convention AFDEY,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 19 juin 2015 approuvant l'avenant n° 2 à la convention AFDEY,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 27 novembre 2015 approuvant l'avenant n°3 à la convention AFDEY,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2016-2020, approuvé par délibération du Conseil d'administration de l'EPFIF du 15 septembre 2016,

Vu le projet de convention d'intervention foncière entre le Conseil Départemental, la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine-et-Oise et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France pour assurer une veille foncière sur les futurs quartiers de gare « Eole »,

Considérant que le prolongement du RER EOLE constitue une opportunité historique à saisir pour redynamiser le territoire de la Vallée de la Seine,

Considérant la nécessité d'une intervention départementale en accompagnement de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise dans la définition et la réalisation des futurs projets urbains liés à ces nouveaux quartiers de gare,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales entendue,

Sa Commission des Finances, des affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention d'intervention foncière sur les futurs quartiers de gares «Eole » entre le Conseil départemental, la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine-et-Oise et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France », ci-annexée.

Autorise M. le Président du Conseil départemental, ou son représentant, à signer la convention et tout éventuel avenant.

Autorise M. le Président du Conseil départemental, ou son représentant, à signer les conventions d'intervention foncière d'application prévues par la présente convention et tout éventuel avenant.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2016

CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE QUARTIERS DE GARES EOLE

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Philippe Brillault, Pierre Fond à Pierre Bédier, Janick Géhin à Karl Olive, Marcelle Gorguès à Ghislain Fournier.